

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2010

La distribution automobile dans l'agglomération nazairienne

Éléments constitutifs de l'attractivité d'un cœur d'agglomération, les pôles automobiles constituent tout à la fois des espaces majeurs de services, d'emplois mais aussi de consommation foncière. L'Agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN) et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité conduire une étude portant sur la distribution automobile à l'échelle du bassin de chalandise. A partir d'un large diagnostic et d'entretiens avec les professionnels du secteur, une orientation stratégique a été proposée.

Le contexte

Organisé autour du site d'Océanis, qui regroupe à lui seul 20 des 28 principales marques présentes sur le territoire national, le secteur de la distribution automobile emploie sur les territoires de la Carene et de Cap Atlantique un millier de salariés. Dans un contexte d'interrogations sur les mutations de ce secteur d'activités, l'étude conduite par l'ADDRN visait à dégager des orientations pour les prochaines décennies.

Pertinence de la création d'un nouveau pôle automobile à l'échelle du bassin de vie, forme que prendra la distribution automobile dans la prochaine décennie, arrivée possible de nouveaux entrants pouvant modifier substantiellement

le marché, conditions à remplir pour concilier qualité urbaine, consommation économe du foncier et distribution automobile... Autant d'interrogations que la réflexion conduite par M. Julian Vallet, chargé d'études à l'ADDRN, devait mettre en perspective.

Le 21 janvier 2010, à l'initiative de l'ADDRN et de la Direction de l'Action Economique de la Carene, une rencontre a été organisée, sous la présidence du Président de la Carene et de l'ADDRN, M. Joël Batteux, avec les professionnels locaux de la distribution automobile et les partenaires consulaires. Présents en nombre, ils ont activement participé au débat.

M. Sylvain Laurent, responsable de la stratégie et de la prospective au sein de l'Agence, a restitué l'essentiel de l'étude en privilégiant dans son intervention l'enjeu de la qualité tant à l'échelle du territoire qu'à celle des concessions automobiles. Il a resitué les dynamiques en cours marquées notamment par le déclin des sites de Saint-Nazaire - Centre ou de La Baule - les Salines et la concentration de l'offre sur Saint-Nazaire - Océanis complétée par l'émergence d'un pôle secondaire à Guérande - Villeneuve. Il a souligné l'importance de l'évolution du secteur qui, en passant d'une logique de distribution exclusive à celle d'une distribution sélective, a placé la qualité globale au cœur de la stratégie des marques constructeurs et des groupes de distribution.

L'éventualité de la création d'un nouveau pôle automobile destiné à couvrir les besoins de l'ensemble du bassin de chalandise a été présentée comme une hypothèse de travail invalidée par un examen des conditions de réussite d'un tel projet.

L'orientation proposée par l'ADDRN, et soutenue par le Président de la Carene, est de renoncer à l'ouverture de nouveaux espaces dévolus à la distribution automobile pour privilégier une intégration progressive des concessions automobiles à la dynamique urbaine en cours sur le secteur de Saint-Nazaire - Océanis. Une telle approche induit naturellement une optimisation du potentiel foncier tant dans l'usage des espaces publics que dans l'organisation spatiale des concessions automobiles.



Le débat

Un débat riche, animé notamment par M. Joël Batteux et M. Alain Mustière, en sa qualité de PDG du Groupe Mustière Automobiles, a permis de jeter les bases d'une vision partagée sur le devenir du site d'Océanis. M. Alain Mustière a cependant souligné les incertitudes qui pèsent sur le secteur de la distribution automobile (cadre réglementaire européen, arrivée des marques indiennes et chinoises low cost, faible rentabilité des groupes de distribution automobile...) et la difficulté actuelle à dégager une rentabilité financière, voire une faisabilité technique, sur des opérations de locaux mixtes de type concession automobile en pied d'immeuble et locaux tertiaires dans les étages.

Désireux de voir l'environnement urbain de Saint-Nazaire - Océanis s'améliorer, le Président de la Carene a proposé de commanditer une étude destinée à élaborer un plan de référence définissant les modalités de requalification et d'évolution des espaces publics et privés sur ce secteur. Cette proposition a retenu l'attention des partenaires présents qui ont souhaité la voir s'inscrire également dans l'adaptation des concessions au nouveau cadre réglementaire relatif à la publicité extérieure.



Agence pour le développement durable de la région nazairienne
109 Centre République - BP 326 - 44 615 Saint-Nazaire Cedex
www.addrn.fr